



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le **5 SEPTEMBRE 2023**, à 19h30, au Centre communautaire situé au 104, rue du Foyer, à laquelle séance sont présents Monsieur Richard Thibault, maire, et les conseillers suivants :

Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #4 – Tonia Despont
Siège #5 – Michel Turcot

Absents :

Siège #1 – Guylaine Larochelle
Siège #3 – Samuel Roy
Siège #6 – Éric Trudel

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, maire.
Est aussi présent Monsieur Frédéric Corneau, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Roy, et résolu à l'unanimité ;

- QUE l'ordre du jour, tel que reproduit, soit et adopté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 8 août 2023;

4- MOT DU MAIRE

5- CORRESPONDANCE

5.1 Correspondance / Résolutions d'appui - Municipalités / SAAQ;

5.2 Correspondance / Remerciements / Héma-Québec ;

5.3 Correspondance / Ligue de dards Saint-Raphaël ;

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7 - ADMINISTRATION - GESTION DES SERVICES

7.1 Adoption / Dépenses / Août 2023 ;

7.2 Motion de félicitations / Équipe Camp de jour – Édition 2023 ;

7.3 Motion de félicitations / Organisation Barres-à-Jack – Édition 2023 ;

8- TRAVAUX PUBLICS – AQUEDUC-ÉGOUTS

8.1 Dépôt / Rapport / Directeur des travaux publics / Août 2023 ;

8.2 Adoption / Politique d'aliénation des immeubles municipaux ;

9- SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Dépôt / Rapport / Directeur du service d'incendie et de sécurité publique / Août 2023 ;

10- URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 Demande PIIA / 44 rue Principale ;



2023-09
132

N° de résolution
ou annotation

23 août 2023, remerciant la Municipalité pour sa collaboration dans la tenue de la dernière collecte de sang organisée au Centre communautaire de Saint-Raphaël.

5.3 - Correspondance / Ligue de dards Saint-Raphaël

ATTENDU la réception d'une correspondance reçue de la part de la « **Ligue de dards de Saint-Raphaël** », datée du 20 août 2023, au nom de Monsieur Michel Fradette et Monsieur Marc Roy ;

ATTENDU QUE la ligue demande au conseil municipal les modalités suivantes :

- L'utilisation gratuite du local à l'arrière du centre communautaire les vendredis de 18 :30 à 23 :00 de fin septembre à début mars ;
- Un endroit qui se verrouille pour laisser du matériel en lien avec la pratique de l'activité ;
- Une connexion internet filaire pour 3 appareils (un fil avec 3 branchements) ;
- Un contrat (preuve écrite d'utilisation du local, preuve d'assurance feu, vol vandalisme) pour répondre aux exigences de Ben Amusement.
- Une location gratuite de grande salle du Centre communautaire par année afin de tenir un tournoi inter-ligues ;

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent que le public soit admis lors des soirées de la ligue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Turcot, et résolu à l'unanimité ;

- D'ACCORDER à la « **Ligue de dards de Saint-Raphaël** », les demandes émises tel que décrites aux présentes ;
- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Corneau, directeur général et greffier-trésorier, à signer une entente au nom de la Municipalité avec la ligue établissant les demandes ci-haut énumérées.

ADOPTÉE

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions, d'une durée de quinze (15) minutes, est tenue à l'intention des citoyens et des citoyennes

Questions :

- 1- Déneigement de la Route Rémillard ;
- 2- Article 6.2 - Règlement #2022-226, application du règlement ;
- 3- Formation du comité Lac-aux-Canards ;
- 4- Dépôt au conseil d'une pétition de la part de M. Roland Guillemette, M. Daniel Giroux et M. Martin Dion concernant le règlement #2022-226 et une demande de modification de celui-ci afin de rendre conforme le déneigement des chemins identifiés à l'annexe F (Chemins exclus de l'entretien d'hiver) ;
- 5- Licenses pour animaux ;
- 6- Projets à venir concernant le développement de St-Raphaël ;
- 7- Lac-aux-Canards - Comité ;
- 8- Demande de renseignements concernant la pose d'une signalisation (cul-de-sac).

7 - ADMINISTRATION - GESTION DES SERVICES

7.1 - Adoption / Comptes / Juillet 2023

2023-09
133



N° de résolution
ou annotation

2023-09
136

8 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUC - ÉGOUTS

8.1 - Dépôt / Rapport du directeur du service voirie / Août 2023

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Frédéric Corneau, du rapport mensuel du mois d'août 2023 du directeur du service de voirie, monsieur Claude Morin.

8.2 - Adoption / Politique d'aliénation des immeubles municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël tient à améliorer les conditions d'affaires sur le territoire et à favoriser, en partenariat avec le milieu, le développement de la Municipalité dans le domaine du développement domiciliaire, en suscitant de nouveaux investissements et l'implantation de nouveaux résidents permanents ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Turcot, et résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER la politique d'aliénation des immeubles municipaux révisée annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 - Dépôt / Rapport du directeur du service d'incendie et de sécurité publique - Août 2023

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Frédéric Corneau, du rapport mensuel du mois d'août 2023 du directeur du service incendie et de la sécurité publique, monsieur Claude Morin.

10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Demande PIIA / 44 rue Principale

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA s'avère nécessaire pour le 44, rue Principale, concernant les travaux suivants ;

- Peinturer la toiture de tôle du bâtiment principal et secondaire, initialement couleur métallique et actuellement de couleur rouille, en couleur noire ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), règlement no.2017-185 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 1er septembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Tonia Despont, résolu à l'unanimité ;

- D'ACCORDER la demande de PIIA concernant les travaux énumérés aux présentes, tel que présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 1er septembre 2023, pour le 44, rue Principale.

ADOPTÉE

2023-09
138

10.2 - Demande PIIA / 94 rue Principale